



## PROGRAMME DE FORMATION

### membres du CSE / de la CSSCT

- Attributions Santé, Sécurité et Conditions de Travail (SSCT)
- Renouvellement de mandat
- Entreprises ou établissements regroupant moins de 300 salariés.

L'article **L2315-18** du code du travail prévoit que les membres du CSE ou de la CSSCT puissent bénéficier d'une formation de 3 jours minimum dans le cadre de l'exercice de leur fonction, en matière de santé sécurité et conditions de travail.

Cette formation à visée théorique et pratique vous apportera les connaissances et les outils nécessaires à la réalisation de vos missions.

<b>Durée :</b>	3 jours (21h).	<b>Tarif :</b>	Cf. devis
<b>Modalités d'accès :</b>	-Retour de convention de formation signée par le client, -Le cas échéant, merci de contacter notre référent PSH (coordonnées ci-dessous).	<b>Délais d'accès :</b>	Dès réception de la convention de formation signée
<b>Personnes en situation de handicap (PSH) :</b>			
<b>Modalités d'organisation :</b>	<b>Dates de la formation :</b> <b>Horaires de formation :</b> <b>Lieu de la formation :</b>	Selon planification Selon planification Chez le client	<b>Nombre de participants :</b> 1 à 10 <b>Organisation de la formation :</b> présentiel, en continu
<b>Public visé :</b>	Membres titulaires et suppléants du Comité Social et Economique (CSE) ou de la Commission Santé, Sécurité et Conditions de travail (CSSCT) dans les entreprises ou établissements regroupant moins de 300 salariés et ayant exercé leur mandat 4 ans consécutifs ou non.		
<b>Prérequis :</b>	-Être titulaire ou suppléant au CSE ou à la CSSCT de l'entreprise ou de l'établissement visé ; -Avoir réalisé 4 ans consécutifs ou non de mandat.		
<b>Objectifs :</b>	<b>A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Pérenniser leur contribution dans la démarche globale de prévention des risques de l'entreprise ou de l'établissement dont ils dépendent ;</li> <li>✓ Poursuivre et d'améliorer la promotion de la prévention des risques professionnels en informant les salariés, en participant à l'élaboration du cadre de la formation des salariés à la sécurité et en communiquant en interne sur le rôle et les actions de l'instance en Santé Sécurité au Travail ;</li> <li>✓ Mettre à jour leurs connaissances du contexte réglementaire applicable à leur entreprise ou établissement ;</li> <li>✓ D'approfondir l'exercice de leur droit à l'information et à la consultation ;</li> <li>✓ De mobiliser des ressources externes (services de santé au travail, service de prévention de la sécurité sociale, INRS, etc.).</li> </ul>		
<b>Méthodes pédagogiques mobilisées :</b>	Alternance d'exposé, d'exercices, d'études de cas, de travail en sous-groupe, de débats et d'application sur le terrain.	<b>Outils pédagogiques mobilisés :</b>	-support de cours, livrets de formation et d'exercice, fiches pratiques, vidéos, boîte à outil stagiaire.
<b>Intervenant :</b>	Formateur compétent en institutions représentatives du personnel.		
<b>Modalités d'évaluation :</b>	<b>En cours de formation :</b> Les stagiaires seront amenés à renseigner un livret d'exercice afin de valider, module par module, les acquis de formation. <b>A l'issue de la formation :</b> Un questionnaire à choix multiple est renseigné par les stagiaires en fin de formation afin d'en évaluer les acquis globaux.		
<b>Sanction de la formation :</b>	Un certificat de réalisation est remis à tout stagiaire ayant suivi avec assiduité l'ensemble de l'action de formation.		
<b>Maintien des connaissances :</b>	3 jours tous les 4 ans de mandat consécutifs ou non		
<b>Contact :</b>	<b>Service commercial et administratif :</b> <b>Référent technique et pédagogique :</b> <b>Référent PSH :</b>	BALLAND Nathalie et TERVER Emilie TERVER Emilie BALLAND Nathalie  <a href="mailto:afsia2@orange.fr">afsia2@orange.fr</a> 03.24.58.38.80	

**A.F.S.I.A**



## PROGRAMME DE FORMATION

### membres du CSE / de la CSSCT

- Attributions Santé, Sécurité et Conditions de Travail (SSCT)
- Renouvellement de mandat
- Entreprises ou établissements regroupant moins de 300 salariés.

Retrouvez l'intégralité de notre offre de formation sur : [www.afsia.fr](http://www.afsia.fr)

**Note :** En vertu de l'article **R. 2315-11** du code du travail, la formation dont bénéficient les membres de la délégation du personnel au CSE fait l'objet d'un stage distinct de celui proposé en formation de premier mandat.

Ce renouvellement ayant pour objet de « permettre aux membres de la délégation du personnel d'actualiser leurs connaissances et de se perfectionner » le programme que nous vous proposons n'est donné qu'à titre indicatif.

Il s'agira, de fait, que nous nous entretenions quant aux demandes particulières (tenant notamment compte des changements technologiques et d'organisation affectant l'entreprise, l'établissement ou la branche d'activité) dont vous pourriez nous faire part afin d'adapter le contenu de la formation.

**A.F.S.I.A**



## PROGRAMME DE FORMATION

### membres du CSE / de la CSSCT

- Attributions Santé, Sécurité et Conditions de Travail (SSCT)
- Renouvellement de mandat
- Entreprises ou établissements regroupant moins de 300 salariés.

### DETAIL DES COMPETENCES VISEES

0. Présentation de la formation   1 <sup>ère</sup> demi-journée – 30 min		
Compétences visées	Contenu de la formation	Modalités d'évaluation des acquis
0. Présentation de la formation	Présentation des stagiaires, du formateur, des règles relatives à la formation, du contenu détaillé de la formation, des compétences visées et des objectifs à atteindre	-
1. Repérer les enjeux en Santé Sécurité au travail (S&ST)   1 <sup>ère</sup> demi-journée – 3h		
Compétences visées	Contenu de la formation	Modalités d'évaluation des acquis
1.1. Participer à l'observation de la santé dans l'entreprise	1.1.1. Rappel sur les définitions des accidents du travail (AT) et des maladies professionnelles (MP) ; 1.1.2. Mise à jour des statistiques AT/MP et maladie par secteur d'activité ; 1.1.3. Comparaison des indicateurs de santé au travail d'une entreprise donnée par rapport à son secteur d'activité et bilan sur les 4 années passées de mandat ; 1.1.4. Mise à jour des indicateurs financiers liés à la santé au travail : tarification, réparation, coûts directs et indirects ; 1.1.5. Suivi des différentes sources formelles et informelles et les informations disponibles en entreprise (Document Unique, bilan social, compte employeur, PV et comptes rendus CSE, BDES, ...).	<b>En cours de formation :</b> Les stagiaires seront amenés à renseigner un livret d'exercice afin de valider, module par module, les acquis de formation.  <b>A l'issue de la formation :</b> Un questionnaire à choix multiple est renseigné par les stagiaires en fin de formation afin d'en évaluer les acquis globaux.
1.2. Mettre à jour le cadre réglementaire et normatif qui s'applique à l'entreprise	1.2.1. Rappels sur la hiérarchie des sources du droit et des textes normatifs ; 1.2.2. Rappels sur les droits et les obligations de l'employeur et du salarié et en matière de santé sécurité et conditions de travail 1.2.3. Rappels sur les mécanismes de mise en cause de la responsabilité civile et pénale dans le contexte d'une activité professionnelle 1.2.4. La veille réglementaire, normative et technologique.	
1.3. Communiquer avec les acteurs de la prévention internes et externes	1.3.1. Rappels sur les principaux acteurs en S&ST internes et externes à l'entreprise ainsi que leurs missions 1.3.2. Rappels sur les acteurs du maintien dans l'emploi	
1.4. Identifier la Santé Sécurité	1.4.1. Rappels sur les conséquences d'un AT et d'une MP	

**A.F.S.I.A**



## PROGRAMME DE FORMATION

### membres du CSE / de la CSSCT

- Attributions Santé, Sécurité et Conditions de Travail (SSCT)
- Renouvellement de mandat
- Entreprises ou établissements regroupant moins de 300 salariés.

au Travail comme un levier de performance de l'entreprise	1.4.2. Rappels sur les enjeux de la prévention des risques professionnels	
<b>2. Intégrer la Santé Sécurité au travail dans l'exercice de ses missions   2<sup>ème</sup> demi-journée – 3h30  </b>		<b>TRONC COMMUN</b>
<b>Compétences visées</b>	<b>Contenu de la formation</b>	<b>Modalités d'évaluation des acquis</b>
<b>2.1. Maintenir et mettre à jour sa capacité à identifier les dangers et les situations de travail dangereuses existantes et potentielles</b>	2.1.1. Rappels sur les composantes d'une situation de travail ; 2.1.2. Rappels sur les principales situations dangereuses d'un secteur d'activité (en termes de dangers, risques et dommages), approfondissement de la notion aux situations dangereuses spécifiques à l'entreprise ou à l'établissement ; 2.1.3. Rappels sur les conséquences sur la santé physique et mentale ; 2.1.4. Analyse de situations dangereuses propres à l'entreprise ou à l'établissement.	<b>En cours de formation :</b> Les stagiaires seront amenés à renseigner un livret d'exercice afin de valider, module par module, les acquis de formation.  <b>A l'issue de la formation :</b> Un questionnaire à choix multiple est renseigné par les stagiaires en fin de formation afin d'en évaluer les acquis globaux.
<b>2.2. Maintenir sa compétence à évaluer les risques d'accident et d'atteintes à la santé</b>	2.2.1. Rappel que l'évaluation du risque (en tenant compte des aspects techniques, humains et organisationnels liés aux conditions d'exposition aux dangers) ; 2.2.2. Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels et son suivi ; 2.2.3. Rappels sur l'évaluation des conséquences des situations dangereuses sur la santé physique et mentale.	
<b>2.3. Maintenir sa compétence à supprimer et réduire les risques</b>	2.3.1. Rappels sur la hiérarchie des principes généraux de prévention ; 2.3.2. Transposition de ces principes généraux à une situation dangereuse ou accidentelle spécifique à l'entreprise ou à l'établissement ; 2.3.3. Elaboration et suivi d'un plan d'actions visant à supprimer ou réduire les risques ; 2.3.4. Orienter l'entreprise vers les acteurs du maintien dans l'emploi.	
<b>2.4. Maintenir sa compétence d'analyse du fait accidentel</b>	2.4.1. L'intérêt de la démarche 2.4.2. Rappel : la méthode de l'arbre des causes	
<b>2. Intégrer la Santé Sécurité au travail dans l'exercice de ses missions   3<sup>ème</sup> demi-journée – 3h30  </b>		<b>TRONC COMMUN</b>
<b>Compétences visées</b>	<b>Contenu de la formation</b>	<b>Modalités d'évaluation des acquis</b>
<b>2.5. Mettre en application l'évaluation et la prévention des risques professionnels</b>	2.5.1. A partir d'observations et de constats faits sur un ou plusieurs postes de travail, analyser, évaluer les risques et proposer des actions tendant à supprimer ou réduire ces risques en accord avec la hiérarchie des principes généraux de la prévention.	Les stagiaires seront évalués quant à leur capacité à identifier les situations dangereuses, à évaluer le risque qui en découle et à proposer des actions

**A.F.S.I.A**



## PROGRAMME DE FORMATION

### membres du CSE / de la CSSCT

- Attributions Santé, Sécurité et Conditions de Travail (SSCT)
- Renouvellement de mandat
- Entreprises ou établissements regroupant moins de 300 salariés.

		pertinentes, tendant à réduire ou supprimer le risque en tenant compte de la hiérarchie des principes généraux de prévention.
<b>3. Exercer sa mission de membre</b>	4 <sup>ème</sup> demi-journée – 3h30	<b>TRONC COMMUN</b>
<b>Compétences visées</b>	<b>Contenu de la formation</b>	<b>Modalités d'évaluation des acquis</b>
<b>3.1. Mettre à jour des connaissances quant aux pouvoirs et aux prérogatives de l'instance représentative du personnel en Santé Sécurité au Travail et de ses membres</b>	<p>3.1.1. Mise à jour des droits et prérogatives réglementaires de l'instance représentative du personnel en Santé Sécurité au Travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Les attributions du CSE,</li> <li>-La composition du CSE,</li> <li>-Les modalités de fonctionnement,</li> <li>-Les moyens alloués au CSE,</li> </ul> <p>3.1.2. Rappels sur les niveaux de responsabilité des membres de l'instance en matière de prévention ;</p> <p>3.1.3. Mise à jour du champ d'intervention de l'instance et rappel de la notion de danger grave et imminent.</p>	<p><b>En cours de formation :</b> Les stagiaires seront amenés à renseigner un livret d'exercice afin de valider, module par module, les acquis de formation.</p> <p><b>A l'issue de la formation :</b> Un questionnaire à choix multiple est renseigné par les stagiaires en fin de formation afin d'en évaluer les acquis globaux.</p>
<b>3.2. Maintenir sa capacité à adopter un positionnement adéquat</b>	<p>3.2.1. Rappels sur le fonctionnement de l'entreprise ;</p> <p>3.2.2. Être acteur des changements de pratiques sociales dans l'entreprise dans une perspective d'amélioration des conditions de vie au travail ;</p> <p>3.2.3. Rappels sur le positionnement du membre de l'instance représentative du personnel en Santé Sécurité au Travail par rapport à la Direction, aux organisations syndicales ;</p> <p>3.2.4. Rappels sur la position en tant que représentant de l'ensemble des salariés.</p>	
<b>3.3. Maintenir et perfectionner sa capacité à prendre part aux débats dans le cadre de la tenue d'une réunion de l'instance</b>	<p>3.3.1. Dans une situation de réunion simulée du CSE, exposer des arguments et prendre part aux débats afin de contribuer à la politique globale de prévention des risques de l'entreprise et de défendre les intérêts en matière de santé et sécurité au travail des salariés.</p>	Les stagiaires seront évalués quant à leur capacité à exposer et argumenter leurs idées dans le cadre d'une réunion du CSE.

**A.F.S.I.A**



## PROGRAMME DE FORMATION

### membres du CSE / de la CSSCT

- Attributions Santé, Sécurité et Conditions de Travail (SSCT)
- Renouvellement de mandat
- Entreprises ou établissements regroupant moins de 300 salariés.

Parmi les modules présentés ci-dessous, en choisir 2 pour compléter le contenu de la formation dans l'optique de perfectionner son action en tant que membre de la délégation du personnel au CSE.

**Les modules ci-dessous sont donnés à titre indicatif, et peuvent être, à votre demande, supplantés par d'autres modules de votre choix dont nous aurons définis au préalable le contenu.**

4. Perfectionnement de l'action du membre de la délégation du personnel au CSE   5 <sup>ème</sup> ou 6 <sup>ème</sup> demi-journée – 3h30   Prévention de la pénibilité liée au travail		MODULE DE PERFECTIONNEMENT
Compétences visées	Contenu de la formation	Modalités d'évaluation des acquis
<b>4.1. Connaître le contexte le contexte réglementaire, identifier les facteurs de pénibilité et situer son rôle en tant que membre de la délégation du personnel au CSE</b>	4.1.1. Pénibilité : de quoi parle-t-on ? 4.1.2. Comprendre la réglementation actuelle en matière de pénibilité : loi et décrets d'application ; 4.1.3. Connaître les facteurs de risques qui caractérisent la pénibilité ; 4.1.4. Maîtriser les obligations et responsabilités liées à la pénibilité : compte professionnel de prévention, fiche de prévention des expositions et Document Unique, déclaration de l'employeur, etc. ; 4.1.5. Quel est le rôle du CSE ? 4.1.6. Quels sont les droits et devoirs des salariés en matière de pénibilité ?	Les stagiaires seront évalués quant à leur capacité à reconnaître l'exposition de salariés aux facteurs de pénibilité par le biais d'une chasse aux risques et quant à leur capacité à proposer des mesures visant à prévenir ces situations d'exposition.
<b>4.2. Être capable d'évaluer l'exposition des salariés aux facteurs de pénibilité</b>	4.2.1. Identifier les métiers et les postes concernés par la pénibilité, ainsi que les salariés exposés ; 4.2.2. Evaluer les facteurs de pénibilité : critères et seuils d'exposition ; 4.2.3. Méthodes et outils pour cartographier la pénibilité dans votre établissement ; 4.2.4. Faire le lien avec le Document Unique, 4.2.5. Repérer les indicateurs clés et mettre en place un suivi.	
<b>4.3. Être capable de contribuer à la prévention des risques associés à la pénibilité liée au travail</b>	4.3.1. Agir sur les conditions de travail : les marges de manœuvre et actions possibles ; 4.3.2. Aménager les postes de travail et favoriser le maintien dans l'emploi ; 4.3.3. Accompagner et anticiper les changements dans le travail ; 4.3.4. Créer une culture de la prévention et sensibiliser les salariés.	

**A.F.S.I.A**



## PROGRAMME DE FORMATION

### membres du CSE / de la CSSCT

- Attributions Santé, Sécurité et Conditions de Travail (SSCT)
- Renouvellement de mandat
- Entreprises ou établissements regroupant moins de 300 salariés.

5. Perfectionnement de l'action du membre de la délégation du personnel au CSE [5 <sup>ème</sup> ou 6 <sup>ème</sup> demi-journée – 3h30] Prévention des Troubles Musculosquelettiques (TMS) et ergonomie au poste de travail		MODULE DE PERFECTIONNEMENT
Compétences visées	Contenu de la formation	Modalités d'évaluation des acquis
<b>5.1. Connaître le contexte le contexte réglementaire, identifier les causes et conséquences des TMS et situer son rôle en tant que membre du CSE</b>	5.1.1. TMS : de quoi parle-t-on ? 5.1.2. Comprendre la réglementation actuelle en matière de prévention des TMS ; 5.1.3. Connaître les facteurs à l'origine des TMS ; 5.1.4. Quels sont les conséquences des TMS ; 5.1.5. Quel est le rôle du CSE ? 5.1.6. Quels sont les droits et devoirs des salariés en matière de prévention des TMS ?	Les stagiaires seront évalués quant à leur capacité à reconnaître l'exposition de salariés aux TMS par le biais d'une chasse aux risques et quant à leur capacité à proposer des mesures visant à prévenir ces situations d'exposition.
<b>5.2. Être capable d'évaluer l'exposition des salariés aux TMS</b>	5.2.1. Identifier les situations à risque, 5.2.2. Evaluer l'impact des TMS sur la santé physique et mentale des salariés ; 5.2.3. Faire le lien avec le Document Unique et les facteurs de pénibilité.	
<b>5.3. Être capable de contribuer à la prévention des risques à l'origine des TMS</b>	5.3.1. Prévenir l'apparition des TMS ; 5.3.2. Aménager les postes de travail et favoriser le maintien dans l'emploi ; 5.3.3. Accompagner et anticiper les changements dans le travail ; 5.3.4. Créer une culture de la prévention et sensibiliser les salariés.	
6. Perfectionnement de l'action du membre de la délégation du personnel au CSE [5 <sup>ème</sup> ou 6 <sup>ème</sup> demi-journée – 3h30] Prévention du risque psychosocial		MODULE DE PERFECTIONNEMENT
Compétences visées	Contenu de la formation	Modalités d'évaluation des acquis
<b>6.1. Connaître le contexte le contexte réglementaire, identifier les facteurs à l'origine des RPS ainsi que leurs conséquences et situer son rôle en tant que membre du CSE</b>	6.1.1. Introduction aux RPS ; 6.1.2. Définition des RPS ; 6.1.3. Contexte réglementaire ; 6.1.4. Facteurs à l'origine des RPS ; 6.1.5. Conséquences des RPS	Les stagiaires seront évalués quant à leur capacité à reconnaître l'exposition de salariés aux RPS par le biais de témoignages vidéo et quant à leur capacité à proposer des mesures visant à prévenir ces situations d'exposition.
<b>6.2. Être capable d'évaluer l'exposition des salariés aux</b>	6.2.1. Démarche globale d'évaluation ; 6.2.2. Le pré-diagnostic ;	

**A.F.S.I.A**



## PROGRAMME DE FORMATION

### membres du CSE / de la CSSCT

- Attributions Santé, Sécurité et Conditions de Travail (SSCT)
- Renouvellement de mandat
- Entreprises ou établissements regroupant moins de 300 salariés.

RPS	6.2.3. Constitution du groupe projet ; 6.2.4. Le diagnostic approfondi ; 6.2.5. La restitution des résultats.	
<b>6.3. Être capable de contribuer à la prévention des risques associés aux RPS</b>	6.3.1. Elaboration et mise en œuvre du plan d'actions ; 6.3.2. Suivi du plan d'actions et indicateurs	
<b>7. Perfectionnement de l'action du membre de la délégation du personnel au CSE   5<sup>ème</sup> ou 6<sup>ème</sup> demi-journée – 3h30   Développer une démarche de qualité de vie au travail (QVT)</b>		<b>MODULE DE PERFECTIONNEMENT</b>
<b>Compétences visées</b>	<b>Contenu de la formation</b>	<b>Modalités d'évaluation des acquis</b>
<b>7.1. Comprendre les enjeux et les exigences d'une démarche QVT</b>	7.1.1. Qu'est-ce qu'une démarche QVT ? 7.1.2. Pourquoi lancer une démarche QVT ? 7.1.3. Quand s'engager dans une démarche QVT ? 7.1.4. Quels sont les facteurs de réussite ? 7.1.5. Comment mettre en œuvre la démarche QVT ?	Quiz sur les éléments de définition de la QVT. Travail collectif sur le diagnostic et l'identification des facteurs d'amélioration de la QVT dans leur entreprise.
<b>7.2. Être capable de conduire une démarche QVT</b>	7.2.1. Conception et pilotage ; 7.2.1. Diagnostic et choix d'expérimentation ; 7.2.3. Expérimentation et évaluation embarquée ; 7.2.4. Pérennisation et déploiement.	Echanges et débat sur les acteurs à impliquer dans le comité de pilotage de la démarche.
<b>Validation finale des acquis de la formation   6<sup>ème</sup> demi-journée – 1h  </b>		
<b>Compétences visées</b>	<b>Contenu de la formation</b>	<b>Modalités d'évaluation des acquis</b>
<b>S'assurer des acquis des stagiaires</b>	-Réponses à un QCM. -Correction du QCM et délivrance des attestations d'assiduité et de validation des acquis.	QCM de 20 questions sur le contenu global de la formation.

Mise à jour 19/07/2021

**A.F.S.I.A**